

SOMMAIRE

Page 1 : Editorial

Page 2 : Qualité de vie
syndicale et
renforcement

Espérance de vie :
la courbe s'inverse

Page 3 : Pouvoir d'achat des
retraités

Page 4 : Politique de santé,
conséquences pour
les EHPAD

Fond spécial de
pension des
ouvriers de l'état,
quel avenir ?

EDITORIAL

L'année 2015 a été marquée par ces horribles attentats qui ont touché tout un chacun, et par la décision du gouvernement comme réponse à l'état d'urgence.

Si, ce dernier a pu répondre à un besoin urgent de sécurité, celui-ci ne peut pas devenir permanent et encore moins s'inscrire dans la Constitution.

L'amalgame entre renforcement de la sécurité, lois sécuritaires et restrictions des libertés, serait dangereux. La condamnation des militants de chez « Goodyear » le confirme. Mais ce qui s'est passé plus anonymement, c'est le vote de trois lois qui nous concernent directement :

- la loi de modernisation de notre système de santé,
- la loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement,
- la loi de financement de la sécurité sociale (LPSS).

Notre conseil national, réuni début février, a débattu de ces points pour nous permettre de mieux anticiper les luttes et les propositions à porter pour une Société plus juste.

Le contenu de ces lois nous amène à plus d'austérité, à la marchandisation de la sécurité sociale et à l'individualisme.

Si on ajoute à cela, l'avenir du financement de nos retraites, la non augmentation des pensions depuis 30 mois, l'alourdissement des impôts, l'allongement à 63 ans pour obtenir la retraite complémentaire, et plus particulièrement pour les retraités ouvriers de l'État, la remise en cause du Fond Spécial de Pensions des Ouvriers des Établissements Industriels de l'État (FSPOEIE), toutes ces décisions aggravent encore plus les inégalités pour les retraités.

Les mesures contenues dans ces lois sont inefficaces, dès lors que les retraités auront moins d'argent pour se soigner et acheter ce dont ils ont besoin.

Dans ce contexte, l'économie ne pourra pas repartir, nos enfants et petits-enfants verront le chômage augmenter.

L'alternative existe, faisons la vivre.

Le conseil national de notre UFR, vous appelle à manifester et à faire participer les retraités adhérents ou pas, à la journée d'action du jeudi 10 mars 2016, à l'appel de 9 fédérations et associations de retraités.

Des moyens financiers, en France, il y en a ! Encore faut-il avoir le courage politique d'utiliser l'argent autrement.

**Alors, tous ensemble, le jeudi 10 mars.
Nous sommes tous condamnés à agir.**



Michel CAMATTE

Membre du bureau fédéral - Responsable de l'UFR

**FÉDÉRATION NATIONALE
DES TRAVAILLEURS
DE L'ÉTAT**

263, rue de Paris
Case 541
93515 MONTREUIL Cedex
Tél. : 01 55 82 89 00
Fax : 01 55 82 89 01
E-mail : trav-etat@cgt.fr

▼ QUALITÉ DE VIE SYNDICALE ET RENFORCEMENT



Émile GONDRAU
Membre du collectif
communication

Le syndicalisme retraité n'est pas toujours perçu comme un élément indispensable de l'action syndicale dans la CGT. Le premier objectif est de faire reconnaître sa légitimité et convaincre de son utilité, donner envie aux retraités de nous rejoindre. Une part importante du déficit de syndicalisation, lors du passage en retraite, provient de la méconnaissance des « actifs » de l'existence et du rôle de l'UFR dans la défense des intérêts des retraités. Ce besoin de continuation de l'activité syndicale sera d'autant plus évident que les syndicats auront compris et fait comprendre la dimension interprofessionnelle, intergénérationnelle et territoriale des revendications sur les conditions de vie au quotidien. Il faut rendre visible, lisible et évident le rôle du syndicalisme retraités.

Les questions liées à notre qualité de vie syndicale, sont des leviers essentiels de toute notre activité CGT.

Comment faire pour améliorer ou changer la donne et redonner du souffle aux militants et aux syndiqués pour qu'ils soient les moteurs de la vie des sections et syndicats de retraités. La stabilisation, voire la progression de nos forces fédérales retraités, montrent un intérêt des salariés et retraités pour notre organisation et pour ce qu'elle représente. Cela doit être un point d'appui supplémentaire pour renforcer nos sections syndicales et syndicats de retraités. La priorité, c'est :

1. Faire grandir la CGT où elle existe.
2. Créer ou l'organiser là où elle n'existe pas ou peu.

D'où la nécessité d'aborder les questions de vie syndicale et de renforcement. Faire parler les adhérents afin qu'ils donnent leurs avis, leurs difficultés pour mieux ensemble, les surmonter, leur donner le maximum d'éléments pour qu'ils soient à l'aise pour poser l'adhésion, mais aussi pour arrêter de perdre des syndiqués.

D'où la nécessité de réunir régulièrement les syndiqués avec l'objectif de les intégrer dans l'activité syndicale, en assurant la continuité de l'adhésion. Cela demande de travailler continuellement notre politique des cadres syndicaux pour laisser toujours plus de place aux jeunes retraités, aux femmes, aux nouveaux syndiqués tout en travaillant la transmission du savoir. Quand des renouvellements se réalisent au niveau des directions des sections et des syndicats, c'est bon pour la CGT, c'est bon pour les salariés, actifs et retraités.

▼ ESPÉRANCE DE VIE : LA COURBE S'INVERSE



Gilles LE MIGNON
Membre du collectif
communication

Depuis 20 ans, l'espérance de vie à la naissance a augmenté de 3,1 années pour les femmes (85,4 ans en 2014), et de 5,1 années pour les hommes (79,2 ans en 2014).

En 2015, d'après les statistiques démographiques communiquées récemment par l'INSEE, l'espérance de vie diminue nettement de 0,4 année pour les femmes et de 0,3 année pour les hommes. Un recul inédit depuis 1969.

Autres faits notables de l'année écoulée, les naissances ont légèrement diminué alors que le nombre de décès a fortement augmenté, (son plus haut niveau depuis l'après-guerre).

Cette forte hausse s'explique par l'augmentation du nombre des 65 ans et plus et par la hausse des taux de mortalité après 65 ans.

La tendance est donc en phase de s'inverser et cela risque de continuer.

En 2020, le nombre de retraités de plus de 70 ans, sera multiplié par trois.

Pour la Cgt, un des arguments du gouvernement, qui s'appuyait sur la démographie et l'allongement de durée de vie pour justifier l'allongement de l'âge légal de départ à la retraite, ne tient plus.



Marcel PICOT
Membre du collectif
revendicatif

Nous revendiquons la prise en compte du montant de l'impôt à payer en lieu et place du Revenu Fiscal de Référence (RFR). Cette mesure, (la prise en compte du RFR) qui revient à supprimer le taux réduit de CSG* et RDS* et à rajouter la Contribution Additionnelle de Solidarité pour l'Autonomie (CASA), entraîne une perte de plus de 3% de pouvoir d'achat pour une pension de base inchangée.

Depuis avril 2013, aucune augmentation sinon le « formidable coup de pouce » de 0,1% au 1er octobre 2015.

Pour les ouvriers de l'État, nous revendiquons, en lien avec notre Fédération, le rétablissement des décrets salariaux de 1951 et 1967, avec indexation de nos pensions de retraite sur ces bordereaux, le paiement des sommes dues, ainsi que le maintien du FSPOEIE*, pilier de notre statut. Ceci passe par la reprise des recrutements en nombre suffisant et l'arrêt de l'externalisations de nos missions.

Pour les fonctionnaires, nous revendiquons le déblocage du point indiciaire et le rattrapage de la perte du pouvoir d'achat depuis 2010.

La prise en compte des primes et indemnités dans le calcul de la retraite.

Pour les conventions collectives, nous revendiquons le retour au calcul moyen sur les 5 meilleures années pour la liquidation de la pension et de la prise en compte des primes d'intéressement et de participation aux bénéfices, ainsi que les heures supplémentaires dans l'assiette des cotisations retraite.

Taux de pension de réversion

Nous revendiquons 75% de ce taux, et ce pour l'ensemble des statuts, sans condition d'âge, ni de ressources.

Le rétablissement immédiat de la 1/2 part pour les veuves (fs).

Protection Sociale

Revenir à l'historique de la Sécurité Sociale pour que tout le monde puisse se soigner. « Chacun contribue au financement en fonction de ses moyens et reçoit en fonction de ses besoins ».

Nous revendiquons le financement de la protection sociale sur les richesses créées à l'entreprise (plus-value, y compris les revenus financiers) pour assurer une prise en charge de la couverture santé à 100% par la sécurité sociale. Les remboursements, part sécurité Sociale, se réduisent de plus en plus, laissant une part à charge des assurés sociaux en

constante augmentation, sans compter les franchises sur les médicaments et les actes paramédicaux. À cela, s'ajoutent les cotisations des complémentaires de santé (mutuelles comme assurances) en constante augmentation. Les fusions des mutuelles créant des géants gérés de moins en moins par le Code de la mutualité.

Nous revendiquons la taxation des revenus financiers et des primes de participation et d'intéressement pour financer les caisses de retraites (Sécu, AGIRC, ARCCO). La satisfaction de cette revendication aurait permis de financer les retraites complémentaires et évité à certaines organisations syndicales de valider la proposition patronale de reculer l'âge de la retraite à 63 ans.



* CSG: Contribution Sociale Généralisée

* RDS: Remboursement de la Dette Sociale

* FSPOEIE: Fond Spécial de Pension des Ouvriers des Établissements Industriels de l'État.

▼ POLITIQUE DE SANTÉ CONSÉQUENCES POUR LES EHPAD



Daniel CHOLET
Collectif
communication

Les politiques de santé mises en œuvre par les différents gouvernements, ont donné tout pouvoir aux Agences Régionales de Santé (ARS) pour mettre en application les directives gouvernementales à travers les lois de financement de la Sécurité Sociale (PLFSS), qui se traduisent, année après année par des budgets en réduction.

Alors que les besoins d'hébergement augmentent, les budgets alloués par l'ARS sont réduits, entraînant une insuffisance d'établissements d'accueil pour les personnes, une dégradation insupportable des conditions de travail pour les salariés(es) de ces établissements, et de la qualité de vie pour les résidents.

Les choix budgétaires successifs conduisent à la suppression, année après année, de personnels qualifiés (médecins, infirmières, aides-soignant-e-s, ...) ce qui entraîne des situations de maltraitance pour les résidents.

Les conditions de travail des salariés ne peuvent nous laisser indifférents d'autant qu'elles ont des conséquences directes sur les conditions d'hébergement des résidents de nos proches et demain, peut-être de nous-mêmes.

Nous vous proposons de dénoncer cette maltraitance, de contacter les organisations Cgt des établissements, de rencontrer partout où cela est possible, des salariés(es) et des familles de résidents, afin qu'avec les syndicats Cgt de la santé, nous soyons en capacité de faire connaître et dénoncer toutes ces situations.

▼ FOND SPÉCIAL DE PENSION DES OUVRIERS DE L'ÉTAT QUEL AVENIR ?

Le Premier ministre a missionné la ministre de la Fonction Publique pour « travailler » sur une refonte pour le 1er janvier 2016, du « statut » des ouvriers de l'État, dont le FSPOEIE est une composante majeure.

Le projet présenté à la CGT par la Fonction Publique porte sur le « stock » (ouvriers en place) et sur le « flux » (futurs recrutés).

Tous les décrets afférents au régime actuel des ouvriers de l'État, seraient abrogés et remplacés par un quasi-statut construit autour de l'article 36 de la loi Sauvadet, ce qui signifie que, si ce projet se concrétise, ces personnels seraient demain des agents sous Contrat à Durée Indéterminée de droit public, non plus au FSPOEIE mais au régime général et à la retraite complémentaire IRCANTEC (Pour les non titulaires de la Fonction Publique).

Cela change la donne au moment du départ à la retraite :

- Dans le privé, le calcul de la retraite se fait sur les 25 meilleures années
- Au FSPOEIE, c'est sur les 12 derniers mois et 6 mois pour valider un avancement.

Qui va financer les pensions actuelles quand on sait que 66% du financement sont assurés par le budget de l'État et que pour 2016, ce sont seulement 337 embauches d'ouvriers de l'État et la suppression de 1235 postes qui sont annoncés par le ministre de la Défense ?

**TOUS ENSEMBLE DANS LES LUTTES, ACTIFS ET RETRAITÉS POUR LA SAUVEGARDE
DU STATUT ET DE NOTRE RÉGIME SPÉCIAL DE RETRAITE D'OUVRIERS DE L'ÉTAT.**

**Le jeudi 10 mars,
mobilisons-nous, dans l'action
à l'appel des Unions Syndicales de Retraités
de votre département.**